

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du mercredi 24 avril 2019 P.V. N° 34

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance: M. Pierre HOLLECKER

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Cyril BOUREAU – Raymond PERON – Fabrice POREE

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- Secteur est varois : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

- Secteur centre var : Salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00

- Secteur ouest varois : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

Il est demandé à tous de respecter le délai de **21 JOURS FRANCS MINIMUM** pour toutes les indisponibilités. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée exceptionnellement et au cas par cas.

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 18 mai 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre Espace FFF, avant le Vendredi 26 avril 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Wahbi MAHOUACHI** : concernant son absence au test théorique. Transmis au responsable de la formation.
- **M. Didier PAGANO** : adressant un justificatif patronal justifiant son absence au test théorique. Transmis au responsable de la formation.
- **M. Habib DAAS** : adressant un certificat médical justifiant son absence au test théorique. Transmis au responsable de la formation.
- **M. Mustapha ABBOUR** : adressant un justificatif de son absence du 08/04/19 devant la commission. Transmis au Président et au responsable du suivi des absences.
- **M. Frédéric AMOROSO** : adressant une prolongation de son indisponibilité jusqu'au 26/04/19 pour raisons médicales. Transmis aux désignateurs et à la commission du statut de l'arbitrage.
- **M. Affid NAMOUCHI** : adressant un certificat médical justifiant un arrêt de l'arbitrage du 16/04/19 au 15/05/19. Transmis aux désignateurs et à la commission du statut de l'arbitrage. MAJ F2000 par CDA le 24/04/19.
- **Melle Jessmine HABSI** : Adressant au Président sa démission d'arbitre stagiaire à la fin de la saison 2018/2019 suite à son intégration dans un centre de formation de football professionnel et remerciant la CDA de sa confiance. La commission lui souhaite ses meilleurs vœux de réussite dans son nouveau challenge. Transmis à la commission du Statut de l'arbitrage et au responsable de la formation.
- **M. Denis IULITA** : Mettant un terme à sa carrière d'arbitre à la fin de la saison 2018/2019. La CDA remercie l'intéressé pour ses années passées au service de l'arbitrage varois. Transmis au Président et à la commission du Statut de l'arbitrage.
- **M. Nicolas MONNIOTTE** : Renvoyant un dossier de remboursement de frais complet suite à la demande du comptable de la CDA. Transmis à l'intéressé.
- **M. Faycal HADI** : informant la commission d'une indisponibilité de 5 mois pour cause de stage professionnel se déroulant à l'étranger. Convention de stage jointe en justificatif. Transmis au Président, au responsable de la formation, aux désignateurs et à la commission du Statut de l'arbitrage. MAJ F2000 par CDA le 24/04/19.
- **M. Thomas Jefferson ROERO** : S'excusant pour son absence à une rencontre et en donnant les raisons. Transmis au responsable du suivi des absences.
- **M. Selim BOUACHIR** : au sujet de son absence au test théorique de rattrapage. Les documents justificatifs devront parvenir à la CDA le plus rapidement possible. Transmis au Président et au responsable de la formation.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DE FRAIS DE DEPLACEMENT (FD)

Transmises au comptable de la CDA à réception :

- **M. Frédéric GROS** : FA match senior D4 CSK VAL DES ROUGIERES / US OLLIOULES du 14/04/19.
A charge du CSK VAL DES ROUGIERES pour absence de moyen de paiement.
- **M. Sébastien MATTERA** : FD match U19 D2 US LUCOISE / PAYS DE FAYENCE du 13/04/19, match non joué.
A charge de l'US LUCOISE pour équipe présentant moins de 8 joueurs.
- **MM. Samy PELLETIER, Vincent MANNONE** : FD match senior D2 BORMES / DRAGUIGNAN du 13/04/19.
A charge du SC DRAGUIGNAN pour équipe absente à l'heure du coup d'envoi.
- **M. Jamal OUALHANI** : FD match senior D4 BRAS / LE CANNET DES MAURES du 14/04/19.
A charge du CANNET DES MAURES pour équipe absente à l'heure du coup d'envoi.
- **M. Franck PETER** : FD match loisirs LES AMIS DE JERICHO / LE LIDO du 19/04/19.
A charge des AMIS DE JERICHO pour équipe absente à l'heure du coup d'envoi. (District)
- **M. Kevin CORTES** : FA adressant les documents et les attestations bancaires de rejet d'un chèque concernant une rencontre de Foot Loisir.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- Néant depuis le dernier PV.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **US VAL ISSOLE** : trois arbitres pour leurs rencontres U17 D3 et Senior D4 du 28/04/19
- **SC NANS LES PINS** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 05/05/19 (20999752)
- **ET S LORGUAIS** : trois arbitres en U17 D2 et U17 D3 du 27/04/19. Demande tardive le 23/04/19.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **US VAL ISSOLE** : à propos des montants des indemnités réclamés par les 3 arbitres officiant sur une rencontre du 24/03/19. Transmis au comptable de la CDA.

- **AS LES VALLONS** : demandant de pouvoir utiliser les services de **M. Florian TAULIER** (arbitre du Club) lors de son tournoi U13 du 1^{er} mai 2019. Accord de la commission sous réserve que le tournoi soit homologué par le District et sous réserve des désignations officielles.

DIVERS :

APPEL A ARBITRES BENEVOLES : ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG - VALLEE DU GAPEAU

Comme l'année dernière, l'Association des Donneurs de sang de la Vallée du Gapeau, organise le dimanche 23 juin 2019 au gymnase de Solliès-Pont un tournoi de foot en salle dont les bénéficiaires iront à une association qui aide des enfants handicapés. L'Association sollicite la participation gracieuse de 4 arbitres pour ce tournoi qui se déroulera sur la journée à compter de 8h du matin, les arbitres étant nourris sur place par l'organisateur.

Les volontaires sont priés de se faire connaître rapidement auprès de la CDA. (CONTACT : Michel EBRARD)

POINT SUR L'EXAMEN THEORIQUE

La session de rattrapage a eu lieu le samedi 20/04/19 au District.

Bilan après les 2 sessions :

171 arbitres convoqués, 147 examens passés, 17 arbitres absents non excusés, 7 absents excusés avec justificatif.

Il a été décidé d'organiser une ultime session de rattrapage qui aura lieu le :

VENDREDI 10 MAI à 18 h 00 AU DISTRICT

Les arbitres concernés seront convoqués individuellement et ceux qui ne passeront pas cet examen se verront appliquer strictement l'article 29 du Règlement Intérieur pour la saison 2019/2020 et ne seront pas désignables.

SANCTIONS :

La Commission, après en avoir débattu, **DECIDE d'appliquer à 14 arbitres qui ne se sont pas présentés à l'examen du samedi 20/04/19 (sans en avoir préalablement informé la Commission et sans s'être excusés et justifiés par écrit avant le lundi 22/04/19 à 18h00 comme il leur a été demandé par courriel du 20/04/19) la sanction prévue au RI soit 15 jours de non désignation.**

En outre, un arbitre régulièrement convoqué le lundi 15 avril ne s'étant toujours pas expliqué sur les faits reprochés ni excusé pour son absence devant la commission a été sanctionné de 15 jours de non désignation.

Ces sanctions seront applicables à compter du lundi 29 avril 2019.

Prochaine réunion restreinte

Lundi 29 avril 2019 à 18h30

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER